

Objet : Les causes des avis d'ébullition

Les avis d'ébullition visent à protéger la santé de la population. En effet, boire une eau contaminée par des microorganismes peut causer des problèmes de santé, le plus souvent sous la forme de nausées, vomissements, diarrhées ou malaises abdominaux.

L'avis d'ébullition est diffusé par la Municipalité de Val-Morin lorsqu'il y a détection de bactéries indicatrices d'une contamination fécale dans l'eau potable, notamment ESCHERICHIA COLI (E. COLI). Cette mesure est obligatoire en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Tous les responsables de réseaux de distribution alimentant plus de 20 personnes et dont la clientèle est résidentielle, institutionnelle ou touristique sont tenus de faire réaliser périodiquement des analyses complètes permettant de vérifier que l'eau distribuée respecte toutes les exigences de qualité et que les coliformes fécaux ou E. COLI sont absents de l'eau.

Un avis d'ébullition peut aussi être diffusé à titre préventif par le responsable d'un réseau de distribution, par exemple s'il y a un risque de contamination de l'eau potable à la suite d'une filtration ou d'une désinfection inadéquate à la station de production d'eau potable, ou en raison de travaux de réparation sur des conduites d'aqueduc.

Lors d'un avis d'ébullition de l'eau, le responsable du réseau doit effectuer des vérifications et apporter les correctifs nécessaires afin d'assurer la qualité de l'eau potable. Avant de lever l'avis d'ébullition, le responsable du réseau doit consulter les autorités compétentes, dont le Ministère de l'Environnement et la Direction de la Santé publique. Si les autorités jugent que l'eau est de nouveau sans risque pour la santé, l'avis peut être levé.

La problématique de qualité de l'eau potable est principalement liée à la désuétude et au manque d'entretien du réseau d'aqueduc de la Municipalité. Également, le fait que les conduites du réseau d'aqueduc ne soient pas bouclées entre elles ajoute au défi et à la difficulté du maintien de la qualité de l'eau potable.

Le mauvais état du réseau occasionne de multiples bris. Cette situation n'est pas nouvelle, mais plutôt suivit de très près et avec attention depuis les derniers mois ce qui donne l'impression d'être pire qu'avant. De plus, le service des Travaux publics travaille activement à faire de la recherche de fuites et à les colmater afin de réduire la consommation d'eau sur le territoire de la Municipalité.

Lorsqu'il y a contamination de l'eau par des microorganismes, la Municipalité doit trouver la source exacte de contamination. C'est par des prélèvements dans tous les secteurs de distribution de l'aqueduc que nous parvenons à identifier le secteur précis de contamination. À cela s'ajoute la possible contamination croisée par les secteurs d'aqueduc voisins. Ces recherches sont laborieuses et demandent une gestion et un suivi étroits de ces échantillons.

Afin de respecter le Règlement sur la qualité de l'eau potable, les employés du service des Travaux publics sont extrêmement rigoureux quant aux prélèvements et aux suivis en matière de qualité de l'eau potable. Pour lever un avis d'ébullition suite à des travaux ou lors d'une contamination, ils doivent procéder à plusieurs séries de prélèvements qui sont acheminés pour analyses en laboratoire. Les délais pour recevoir les résultats de ces analyses sont souvent très longs. C'est pourquoi les avis d'ébullition demeurent actifs

durant plusieurs jours, voire semaines. Dès que la Municipalité reçoit l'assurance de la conformité de ces résultats et l'autorisation des autorités compétentes, elle est en mesure de lever les avis d'ébullition.

Toutes les municipalités vivent cette réalité et Val-Morin ne fait pas exception. Sans des réfections majeures de certains secteurs du réseau d'aqueduc municipal, les citoyens de Val-Morin auront à composer de plus en plus avec les désagréments occasionnés par ces bris, tels que : débordements d'eau sur le réseau routier, excavation des sites de bris pour travaux, coupures d'eau, avis d'ébullition, etc.

Si vous avez des questions supplémentaires à ce sujet, nous vous invitons à contacter notre équipe municipale qui se fera un plaisir de vous répondre.

*Merci de votre compréhension.
L'équipe municipale de Val-Morin*